

**De:** sergevc@kairospresse.be  
**Envoyé:** samedi 31 mai 2025 10:36  
**À:** 'annick.hovine@lalibre.be'  
**Cc:** 'Dorian.Demeeus@lalibre.be'; 'Alain Colignon'  
**Objet:** Article du 27 mai 2025 concernant le docteur Alain Colignon – observations avec droit de réponse potentiel

Madame,

J'ai lu avec une grande attention votre article publié le 27 mai 2025 dans La Libre, relatif à l'arrêt rendu en appel par le Conseil de l'Ordre des Médecins dans le dossier du docteur Alain Colignon.

Permettez-moi d'exprimer ici ma profonde surprise – voire ma consternation – quant à la manière dont cette décision a été traitée dans votre article.

Non seulement la tonalité générale en trahit l'esprit, mais plusieurs formulations et choix éditoriaux s'inscrivent à contre-courant de ce que dit clairement l'arrêt rendu par l'Ordre lui-même.

Voici quelques éléments de fond qui me paraissent difficilement contestables :

- Le docteur Alain Colignon n'a pas été sanctionné pour ses opinions médicales et c'est bien l'essentiel de la décision d'appel. Celle-ci reconnaît explicitement que ses prises de position sur la gestion du Covid-19, bien que minoritaires, relèvent du débat démocratique et ne justifient aucune censure.
- Vous reprenez pourtant à votre compte les éléments d'accusation annulés: « conseils aberrants », « proche de la sphère complotiste », etc. En les relayant sans recul ni contextualisation, vous leur redonnez une légitimité que la juridiction disciplinaire elle-même leur a retirée.
- Vous associez, de manière douteuse, ce dossier à des références à des podcasts "complotistes" ou à des dérives sectaires. Le procédé est habile, pour ne pas dire habituel, mais relève davantage du cadrage idéologique que d'un travail d'information rigoureux.
- Le fait que la seule sanction maintenue concerne des propos envers certains confrères (*contre laquelle Alain Colignon se pourvoit en cassation*) – et non les opinions médicales – est relégué au second plan. Le lecteur distrait ne retiendra qu'une chose "*Alain Colignon a été sanctionné*", sans comprendre pourquoi ni comment.

En entretenant cette confusion entre faits, jugements anciens et impressions subjectives, votre article illustre un travers de plus en plus préoccupant dans le paysage médiatique : l'incapacité à reconnaître que certaines voix dissidentes – hier diabolisées – peuvent aujourd'hui être réhabilitées. Ce refus d'accepter l'évolution du débat est, à mon sens, dangereux pour la démocratie.

Je conçois qu'un regard journalistique implique une subjectivité. Mais sur un sujet aussi sensible, le devoir d'exactitude doit primer sur la volonté – ou la consigne ? – de maintenir coûte que coûte un récit établi.

À ce propos, permettez-moi de souligner un point troublant : votre rédacteur en chef, monsieur Dorian de Meeûs, aurait lui-même été traité par Ivermectine – ce même médicament que vous rangez parmi les “conseils aberrants” attribués au docteur Colignon.

Où est la cohérence ? Où est l'honnêteté intellectuelle ?

La presse a pour mission d'informer, pas de verrouiller la pensée. En refusant de dire clairement que le docteur Colignon a été blanchi sur le fond, vous contribuez à maintenir une fiction punitive qui n'a plus lieu d'être.

Ce courrier étant une lettre ouverte, je reste dans l'attente d'un retour circonstancié et sans ambiguïté de votre part, lequel sera publié sous forme de droit de réponse, d'ores et déjà accordé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Serge Van Cutsem